

	NOTE D'INFORMATION	
	Service émetteur : Conseil Statutaire /Gestion des Carrières / Emploi Tel : 04 71 63 89 38 / Email : carrieres@cdg15.fr	01/09/2019

AVANCEMENTS DE GRADES CATEGORIE B

FILIERE ANIMATION

ANIMATEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE :

- Soit avoir atteint le 7^{ème} échelon du grade d'animateur et détenir au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B
- Soit détenir 1 an dans le 4^{ème} échelon du grade d'animateur et au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B + examen professionnel

ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE :

- Soit avoir atteint le 7^{ème} échelon du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe et détenir au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B.
- Soit avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'animateur principal 2^{ème} classe et au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B + examen professionnel

FILIERE TECHNIQUE

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE :

- Soit avoir atteint le 7^{ème} échelon du grade de technicien et détenir au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B.
- Soit détenir 1 an dans le 4^{ème} échelon du grade de technicien et au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B + examen professionnel

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE :

- Soit avoir atteint le 7^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et détenir au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B.
- Soit avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal 2^{ème} classe et au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B + examen professionnel

FILIERE ADMINISTRATIVE

REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE :

- Soit avoir atteint le 7^{ème} échelon du grade de rédacteur et détenir au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B.
- Soit détenir 1 an dans le 4^{ème} échelon du grade de rédacteur et au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B + examen professionnel

REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE :

- Soit avoir atteint le 7^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et détenir au moins 5 ans de services effectifs en catégorie B.
- Soit avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade de rédacteur principal 2^{ème} classe et au moins 3 ans de services effectifs en catégorie B + examen professionnel.